

15^e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

15/1. LA STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION

RECONNAISSANT que la Stratégie mondiale de la conservation (SMC) a été lancée en mars 1980 par l'UICN, avec les avis, la coopération et l'assistance financière du PNUE et du WWF et avec la collaboration de la FAO et de l'Unesco, et que le thème de la 15^e session de l'Assemblée générale de l'UICN est: «La Stratégie mondiale de la conservation à l'œuvre»);

NOTANT l'étendue des premières mesures prises par les Etats, les organismes de droit public et les organisations non-gouvernementales membres de l'UICN pour mettre en œuvre les objectifs de la SMC;

CONSCIENTE de la portée des actions entreprises par l'UICN qui a incorporé les principes de la SMC dans son programme, dans les projets des commissions et dans la création du Centre de conservation pour le développement;

PRÉOCCUPÉE néanmoins de ce que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de la conservation demande un effort constant et accru;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15^e session:

FAIT APPEL à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales pour qu'elles incorporent la SMC à leurs propres programmes et qu'elles encouragent et soutiennent le développement de stratégies nationales de la conservation, l'élaboration de politiques multisectorielles, et autres activités semblables, afin de réaliser les objectifs de la SMC;

DEMANDE INSTAMMENT aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale de poursuivre l'intégration des valeurs écologiques et autres de la conservation aux activités de développement qui affectent les ressources renouvelables;

FAIT APPEL aux gouvernements, aux autorités provinciales et locales, aux organismes de droit public, aux organisations non-gouvernementales, nationales et internationales pour qu'ils utilisent la SMC dans l'élaboration de leurs programmes et encouragent la mise en œuvre des principes de la SMC par d'autres institutions;

DONNE INSTRUCTION au conseil de poursuivre le développement du programme et des projets de l'UICN avec l'aide de ses membres, de ses commissions et du Centre de conservation pour le développement et, par l'entremise du groupe consultatif de la planification du programme, de coordonner et combiner les activités de mise en œuvre de la SMC; et

DEMANDE au secrétariat de l'UICN de surveiller de façon continue et d'évaluer les mesures mises pour réaliser les objectifs de la SMC et de faire rapport sur ces mesures à la 16^e Assemblée générale de l'UICN.